

2017.112
nomenclature : 7.1

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 17 octobre 2017

Conseillers en exercice :	33
Présents :	29
Pouvoirs :	3
Votants :	32
abstentions :	0
voix pour :	32
voix contre :	0

Aujourd'hui mardi 17 octobre 2017 à 19 heures, en vertu de la convocation du mercredi 11 octobre 2017, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Marianne JEANDIDIER – M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – M. Jean-François VALEGEAS – Mme Danielle JOURZAC - Mme Stéphanie FRITZ - Mme Michelle LE FLOCH - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Anne-Marie MICHENAUD – Mme Marilynne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL – M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Dominique CHARMENSAT – M. Jérôme TEXIER-BLOT - M. Noël BELLIOU – Mme Emilie RICHAUD - Mme Maryvonne LAURENT – M. Richard FERCHAUD – Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE –

ETAIENT EXCUSES

Mme Nathalie LACROIX donne pouvoir à M. Simon CLAVURIER – M. Claude GUINET donne pouvoir à M. Jean-François VALEGEAS - Mme Jeanine PROVOST donne pouvoir à M. Noël BELLIOU –

ETAIT ABSENT

M. Christian BAYLE -

M. Jérôme TEXIER-BLOT est nommé secrétaire de séance.

**CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE LA VILLE
 ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE COGNAC**

2017.112

Par délibération en date du 9 avril 2015, le Conseil municipal a validé une convention de prestations de services de la Ville au CCAS, laquelle prévoit que :

- le Service des Finances de la Ville est mis à disposition du Centre Communal d'Action Sociale sur les missions de comptabilité et de la trésorerie ;
- la Direction des Ressources Humaines de la Ville est mise à disposition du Centre Communal d'Action Sociale pour les missions de gestion de ressources humaines et de la paie ;
- la Direction Générale des Services de la Ville est mise à disposition du Centre Communal d'Action Sociale pour les missions de gestion des assemblées.

2017.112
nomenclature : 7.1

Par ailleurs, l'évolution des effectifs des deux structures permet de prolonger ce partenariat. Ainsi, il est proposé que le Centre Communal d'Action Sociale assure l'animation du dispositif *Ville Amie des Aînés* pour la Ville, à compter du 1^{er} décembre 2017.

Le coût de cette prestation est estimé à 30 % du coût employeur de l'agent chargé de l'animation du dispositif.

La convention actuelle arrive à son terme le 31 décembre 2017. Une nouvelle convention est ainsi proposée, incluant la nouvelle prestation du CCAS vers la Ville, pour une durée allant du 1^{er} décembre 2017 au 31 décembre 2020 (document en annexe).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

ABROGE la convention du 23 avril 2015 « de mise à disposition des services de la Ville de Cognac au profit du CCAS.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de prestation dont le projet est joint en annexe et tout avenant sans nouvelle délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Pour Le Maire absent,
Le Maire Adjoint délégué,



Patrick SEDLACEK